



ISS Accueil & Services
A l'attention de M. Martin – Chargé RH
45 Rue Cortambert
75016 Paris

A Paris le 3 Septembre 2008,

Objet : délit d'entrave / droits syndicaux dans l'entreprise
Lettre recommandée AR

En copie à l'inspecteur du travail Secteur 16C – M. Abdelghani

En copie à Mme Bisaga, Directeur pôle services ISS région parisienne

En copie à M. Laspoujas, Directeur de ISS Accueil & Services

En copie à Mme Bertaud, chargée des relations sociales au sein de ISS

M. Martin,

La section syndicale CGT d'ISS accueil et services a le regret de constater que la direction ne veille pas au bon respect, voire a parfois une attitude d'entrave au bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel dans l'entreprise.

En effet, tant en qualité de membres du comité d'entreprise, que de membres du CHSCT ou de délégués syndicaux, nous rencontrons des difficultés avec l'entreprise dans l'exercice de nos mandats.

Concernant le CE, nous déplorons le manque de dialogue social : à de nombreuses reprises les questions posées par les élus et mandatés sont au mieux modifiées, au pire ignorées.

Le délai requis pour fixer les réunions n'est pas respecté. En effet, il n'y a pas eu de réunion CE pour le mois d'août.

Nous avons demandé une réunion extraordinaire pour vous poser des questions sur le bilan social avant de remettre notre avis mais vous avez ignoré cette demande.

L'ordre du jour de la réunion du 9 septembre 2008 a été fixé 15 jours à l'avance alors que nous n'avions pas encore envoyé nos questions à la secrétaire du CE.

Concernant le CHSCT, la première réunion après les élections du 19 juin 2008 n'a pas eu lieu. Nous vous avons pourtant demandé à plusieurs reprises de provoquer cette réunion (dernier exemple en date, mail du 1er septembre en copie à Mme Bisaga – cf. pièce jointe). A ce jour, nous n'avons toujours pas pu procéder au vote d'un secrétaire, faire notre formation CHSCT ou encore commencer notre travail tout simplement.

Concernant l'activité syndicale, nous déplorons encore une fois le manque de dialogue social et l'attitude dédaigneuse de la direction envers les délégués syndicaux et particulièrement envers les délégués syndicaux CGT.

Retrouvez vos délégués syndicaux CGT : Dounia, Julien, Nelly & Caroline

CGT-ISSAS
45 Rue Cortambert
75016 Paris

Tel / fax : 06.31.55.53;03
Mail : cgt-issas@no-log.org
Web : cgt-issas.hautetfort.com

SYNDICAT CGT
ISS Accueil & Services

En effet, quelque soit le niveau de négociations sur les IRP ou pendant les NAO, les délégués ne font que subir le monologue patronal sans qu'aucune discussion ne soit possible sur les revendications syndicales.

Pour prendre un exemple récent, après la communication faite au CE le 4 avril 2008 de la décision de l'entreprise de changer de logiciel de paiement, nous vous avons contacté pour avoir une réunion de négociations sur la date de l'acompte. Vous avez tout simplement ignoré cette demande.

En outre, à plusieurs reprises le délégué CGT Monsieur GONTHIER s'est vu retenir sur son salaire des heures de délégation prises conformément à la législation sociale. Ce qui est contraire à l'article L 412-20 du Code du Travail. Et qui en plus, eu égard à la faiblesse de nos salaires, est une atteinte à la dignité humaine.

Les élus et mandatés sentent également une pression avec les bons de délégation que la direction leur a fourni lors d'une réunion CE et qu'ils devraient remettre à l'avance ou adresser par fax immédiatement après avoir informé à l'oral leur responsable hiérarchique.

Suite à toutes ces remarques, nous vous demandons de faire le nécessaire pour être en cohérence avec votre politique de « dialogue social » et de répondre au plus vite aux demandes déjà formulées.

Nous vous demandons également d'ouvrir des négociations sur un accord de droit syndical dans les plus brefs délais : la prestation de services et la disparité géographique ne nous permettent pas actuellement de communiquer auprès de la majorité des salarié-es. Nous vous rappelons qu'à maintes occasions nous vous avons demandé de revoir le nombre d'heures de délégation, insuffisant, dans une entreprise comme la nôtre. Les sites clients étant éloignés, nombreux, il est impossible de se déplacer sur plus de 10% des sites. Nous aimerions de plus avoir un « pass » pour accéder rapidement et facilement sur les lieux de travail de nos collègues.

Dans l'attente d'une action positive de votre part, nous vous prions d'accepter l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la section syndicale CGT- ISSAS

Mme BENREBAI Dounia, DSC, CE & CHSCT

M. GONTHIER Julien, DS, RS CE & CHSCT, DP